



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Biodiversité en grave danger à Mayotte

Question écrite n° 31990

Texte de la question

M. Mansour Kamardine alerte Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique, chargée de la biodiversité, sur la préservation de la biodiversité à Mayotte. Mayotte est un des trente-quatre « points chauds » de la biodiversité mondiale recensés par l'UICN, en mer mais également sur terre, ce qui a conduit le Gouvernement à annoncer, le 1er septembre 2017, son soutien à la création d'une réserve naturelle nationale des forêts publiques de Mayotte sur 3 000 hectares. Le lagon de Mayotte, qui est l'un des plus beaux et plus grands lagons fermés du monde, recèle 25 % de la biodiversité récifale mondiale. Cette extraordinaire richesse de niveau mondial est en grave danger du fait de l'évolution climatique mais surtout du fait d'une démographie record induite par une immigration illégale totalement non maîtrisée, d'une grande pauvreté généralisée et du manque d'investissement structurel qui font peser une pression à la fois sur le foncier et sur le lagon (dégradation, destruction, ruissellement, assainissement, braconnage etc.). À titre d'exemple, le braconnage à des fins de boucherie des tortues marines est actuellement en forte hausse et va jusqu'à la mise en danger de mort des gardes en charge de la protection de l'environnement. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir établir un plan global de préservation de la biodiversité à Mayotte et de lui indiquer les mesures d'urgence qu'elle entendait prendre.

Texte de la réponse

Les Outre-mer, dont Mayotte, abritent une biodiversité d'une richesse incomparable : 80 % de la biodiversité françaises et quatre espèces endémiques en France sur cinq sont situées dans les Outre-mer. Au total, ce sont plus de 3 450 plantes vasculaires et 380 vertébrés qu'on ne trouve nulle part ailleurs que dans les territoires d'outre-mer français, soit davantage que dans toute l'Europe continentale. Ces chiffres illustrent la richesse de nos Outre-mer. Toutefois, cette biodiversité est fragilisée par un ensemble de pressions sur lesquelles le Gouvernement s'engage afin d'en diminuer fortement l'impact. Les aires protégées constituent un moyen de réponse reconnu et efficace aux menaces qui pèsent sur la biodiversité. Pour mobiliser au mieux ces outils, la France a récemment adopté la nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées 2030. Celle-ci couvre pour la première fois la terre, la mer, la métropole et les Outre-mer et vise l'extension du réseau d'aires protégées et l'amélioration de sa gestion. Dans ce cadre, la réserve naturelle nationale des forêts de Mayotte a été créée par un décret du 4 mai 2021. Elle couvre 2 801 hectares de forêt relevant du régime forestier répartis sur 6 massifs difficiles d'accès soit 7,5 % du territoire terrestre de Mayotte et 51 % des forêts domaniales et départementales. L'enjeu principal est la protection des îlots naturels des forêts sur les monts et crêtes de Mayotte, afin de maintenir ces dernières reliques de forêts dites « naturelles » et restaurer la fonctionnalité des forêts secondaires limitrophes. Le classement du massif en réserve naturelle nationale contribue ainsi pleinement à la préservation du capital écologique exceptionnel de ces forêts, mais également à la protection de la faune terrestre, comme par exemple les roussettes, les chauves-souris insectivores ou le lémurien brun. Le futur gestionnaire sera doté de moyens conséquents pour assurer la gestion et la surveillance effective de la réserve, pour faire face au contexte particulier que vous évoquez. Par ailleurs, un ambitieux plan de reboisement des bassins versants de Mayotte par le Conseil départemental de Mayotte et l'Office national des forêts est engagé

en commençant par 150 ha d'ici 2023, permettant d'économiser près de 700 000 m³ d'eau dans les rivières en saison sèche. Ce plan sera complémentaire à la création de la réserve naturelle des forêts des monts et crêtes de Mayotte, qui offrira des moyens pour la lutte contre la déforestation. Ce projet est rendu possible grâce au fonds européens mobilisés par les acteurs dans le cadre du programme européen FEADER. Cette réserve ne couvre bien sûr pas l'ensemble du territoire et des enjeux mahorais mais illustre comment la mobilisation des différents outils existants, dans le cadre de stratégie cohérentes, peut permettre d'assurer la préservation de la biodiversité mahoraise. Plus globalement, le Gouvernement est pleinement conscient de la situation locale. Les services et les établissements publics de l'Etat se mobilisent pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité de Mayotte.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31990

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Biodiversité](#)

Ministère attributaire : [Biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mai 2021

Question publiée au JO le : [1er septembre 2020](#), page 5700

Réponse publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6189